



EXTRAIT du Registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

23 Mai 2023

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	16
Représentés :	19
Exprimés :	19
OUI :	19
NON :	0
Abst :	0

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois mai, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : seize mai deux mil vingt-deux.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent (arrivé à 18h43), Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Calomine Benoît, Gouzon Jérôme (arrivé à 19h19) Lavillard Gabrielle, Crespy Benjamin (départ 22h07), Détienne Aurélien, Sage Pascale, Paola Réaully, Céline Gaspard (départ à 20h17), Mahaut Danièle.

Absents : Crouzit Sébastien donne procuration à Laurent Auzemery, Pascal Pagnou donne procuration à Gabrielle Lavillard, Nathalie Bruyère donne procuration à Pascale Sage.

Secrétaire de séance : Jean-Luc Ruaud

Objet : Logement 1^{er} étage de l'Ecole Élémentaire – Fixation loyer

Madame La Maire informe que le locataire du logement de l'école élémentaire, situé au 15 place Emile Foussat 1^{er} étage, a quitté le logement à la date du 4 Mai 2023.

Après travaux de rafraîchissement, le logement sera remis à la location à compter du 1^{er} Juin 2023 pour un loyer de 547,76 €, sans charges, révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers, et un dépôt de garantie correspondant à 1 mois de loyer.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le loyer à 547,76 €, par mois, sans les charges, et le dépôt de garantie équivalent à 1 mois de loyer, et autorise Madame La Maire à retenir un dossier de candidature, et à signer un nouveau bail et tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 23 Mai 2023



Mme la Maire, Béatrice Tricard

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE

le 05 JUIN 2023



DL - BCLI - 1